



Ville de  
**Saint-Tropez**

## **Compte rendu du Conseil municipal**

Le 20 novembre 2015

### **SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le jeudi 19 novembre à 18 h, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

#### **Date d'envoi de la convocation et de l'affichage**

Le 12 novembre 2015

#### **Présents :**

M. TUVERI, Maire,

M. BERARD, M. RESTUITO, Mme ANSEMI, M. GIRAUD, Mme CHAIX, M. BOUMENDIL, Adjoints,

M. GUIBOURG, M. HAUTEFEUILLE, M. PETIT, Mme CASSAGNE, Mme REBUFFEL, Mme SERRA, Mme ISNARD, Mme GIBERT, Mme GIRODENGO, M. COUVE, M. MEDE, Mme HAMEL, Mme GUERIN, Mme DEMONGEOT, Conseillers.

#### **Ont donné procuration :**

Mme SIRI à M. BERARD

Mme SERDJENIAN à M. TUVERI

M. PREVOST ALLARD à M. GIRAUD

M. PERRAULT à Mme SERRA

M. GASPARINI à M. MEDE

#### **Absente :**

Mme PELEPOL

\*\*\*\*\*

Madame Isabelle DEMONGEOT est désignée  
Secrétaire de séance

**2015 / 225**

**Nomination d'un Secrétaire de Séance.**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

**Madame Isabelle DEMONGEOT est élue Secrétaire de Séance à L'UNANIMITE.**

**2015 / 226**

**Contrat n° AO 15 075 à AO 15 077. Requalification urbaine de l'entrée de ville. Autorisation de signature des marchés pour la réalisation des travaux.**

La réhabilitation récente de l'Hôtel de Paris et son ouverture en février 2013, ainsi que la réalisation du « Musée de la Gendarmerie et du Cinéma » dont la livraison est prévue au printemps 2016, vont notablement changer la physionomie du quartier de l'Avancée, qui constitue l'entrée principale de la Ville.

Cet espace est fortement contraint d'une part, par l'existence d'un tissu urbain et économique dense, d'espaces publics inadaptés, de mobiliers urbains, et d'autre part, par la densité des flux de circulation résultant d'un « goulot d'étranglement » de la voirie en direction du centre-ville et vers les principales aires de stationnement.

Dans cette perspective, la Ville a souhaité engager la **requalification urbaine et la réhabilitation des voies et places de l'entrée de ville**, ainsi que de l'ensemble des réseaux souterrains situés sous leur emprise.

Les rues et places concernées par cette opération sont les suivantes :

- Place Blanqui,
- Place de la Croix de Fer,
- Rue Jean Aicard,
- Square De Lattre de Tassigny,
- Avenue du 8 mai 1945,
- Avenue Général Leclerc,
- Avenue Général de Gaule,
- Traverse de la Gendarmerie,
- Traverse du Marbrier,
- Traverse du Petit Train.
- Les accès au parking du Port.

La mission de maîtrise d'œuvre complète, relative à ce projet, a été confiée au groupement d'entreprises Stéphane COMBY/SARESE/TPFI (ex LAVALIN/FLEURIDAS) à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

La **Phase 1, tranche ferme**, comprend l'aménagement de l'emprise de la place Blanqui, la portion de l'avenue Général Leclerc située le long de cette place, la traverse de la Gendarmerie, les voies d'accès au parking du Port côté caserne des pompiers ainsi que le retour ville.

La traverse du Petit Train et la nouvelle entrée dans le parking du port, compte tenu de la nécessité de disposer de certaines autorisations relatives à la maîtrise foncière, ont été placées en **tranche conditionnelle**.

La **Phase 2** du projet comprendra l'aménagement de l'emprise de la place de la Croix de Fer (carrefour + extrémité de la rue Jean Aicard + l'entrée du Bd. Louis Blanc).

La **Phase 3** du projet comprendra l'aménagement de la traverse du Marbrier, l'avenue du 8 mai 1945, l'extrémité de la rue du 11 novembre 1918, et le parking de la contre allée face à la caserne des pompiers.

Dans le cadre de sa mission, le groupement a élaboré le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) qui a permis de lancer une procédure de mise en concurrence **pour la Phase 1** du projet, le 2 septembre 2015, sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert (Art. 33, 57 à 59 et 72 du CMP).

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend trois Lots distincts :

- Lot n°1 : Travaux préparatoires, Génie civil, Réseaux voirie
- Lot n°2 : Travaux d'énergie électrique, éclairage public et signalisation lumineuse
- Lot n°3 : Travaux d'aménagement paysager.

L'estimation du coût prévisionnel des travaux de cette Phase 1, dont le délai de réalisation tous lots confondus est de 5 mois, s'élève à **2.446.388,00 € HT**, dont :

- 2.147.410,00 € HT pour le lot n°1,
- 154.750,00 € HT pour le lot n°2,
- 144.228,00 € HT pour le lot n°3.

La date limite de remise des offres a été fixée au 19 octobre 2015, avant 12 h.

A l'issue de la consultation :

- 3 entreprises ou groupements d'entreprises ont répondu pour le lot n°1,
- 4 entreprises ou groupements d'entreprises ont répondu pour le lot n°2,
- 5 entreprises ou groupements d'entreprises ont répondu pour le lot n°3.

L'ouverture des plis s'est déroulée en comité de commande publique du 20 octobre 2015 et l'analyse des offres a été confiée au groupement de maîtrise d'œuvre, conformément à sa mission.

Cette analyse réalisée conformément aux critères et sous-critères de jugement des offres, a été présentée aux membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 novembre 2015, afin de désigner l'entreprise ou le groupement d'entreprises titulaire du marché pour chacun des trois lots.

Le groupement d'entreprises COLAS MIDI MEDITERRANEE/CMME/EGTE SERRADORI ET CIE/URBATP Aménagement Côte d'Azur a ainsi été désigné titulaire des travaux du lot n°1, pour un montant de 1 841 242,01 € HT (tranche ferme) et un montant de 358 221,62 € (tranche conditionnelle).

Le groupement d'entreprises COLAS MIDI MEDITERRANEE/CMME/EGTE SERRADORI ET CIE a été désigné titulaire des travaux du lot n°2, pour un montant de 154 686,59 € HT (tranche ferme) et un montant de 76 057,99 € HT (tranche conditionnelle).

L'entreprise MANIEBAT a été désignée titulaire des travaux du lot n°3, pour un montant de 92 257,50 € HT.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

1. **ENTERINE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 novembre 2015, afin d'attribuer la réalisation des travaux prévus au lot n°1 « travaux préparatoires, Génie civil, Réseaux voirie », au groupement d'entreprises COLAS MIDI MEDITERRANEE /CMME/EGTE SERRADORI ET CIE/URBATP Aménagement Côte d'Azur, pour un montant de 1 841 242,01 € HT (tranche ferme) et un montant de 358 221,62 (tranche conditionnelle).

La réalisation des travaux prévus au lot n°2 « travaux d'énergie électrique, éclairage public et signalisation lumineuse », au groupement d'entreprises COLAS MIDI MEDITERRANEE/CMME/EGTE SERRADORI ET CIE, pour un montant de 154 686,59 € HT (tranche ferme) et un montant de 76 057,99 € HT (tranche conditionnelle).

La réalisation des travaux prévus au lot n°3 « travaux d'aménagement paysager », à l'entreprise MANIEBAT pour un montant de 92 257,50 € HT.

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant à chacun des lots ainsi que toutes les pièces afférentes.

3. **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront réparties entre le budget annexe du Port et le budget annexe des parcs de stationnement, aux article et chapitre correspondants.

**VOTE :**        *20 pour*  
                      *6 contre (M. Couve, M. Mède, Mme Hamel, Mme Guérin, M. Gasparini,*  
                      *Mme Demongeot)*

\*\*\*\*\*

Après l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire répond aux questions écrites de Monsieur Mède et de Madame Guérin. Ces réponses seront portées au procès verbal du conseil municipal.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 18 heures 45.

Le Maire,

**Jean-Pierre TUVÉRI**